

François HOLLANDE
Député-Maire de Tulle

Tulle, vendredi 9 novembre 2007

**Président de l'Association de Défense
Du Sud-Nivernais – B.P. 5
58380 LUCENAY-LES-AIX**

N/REF. : AF/BC/FH-07-11-533

Monsieur le Président,

J'ai transmis à votre association un courrier en date du 5 octobre 2007 que je souhaite compléter et préciser sur plusieurs points.

En effet, le projet d'exploitation charbonnière de Lucenay-Cossaye-Toury a fait l'objet de nombreuses réactions dont j'ai pris connaissance récemment avec beaucoup d'attention.

Tout d'abord, plusieurs années de travail et d'études seront indispensables, à travers différentes enquêtes publiques, obligatoires dans ce type d'exploitation.

Les populations concernées et leur environnement doivent être impérativement au centre de toutes les décisions relatives à la santé publique, que ce soit l'impact sur les cours d'eau ou les nuisances diverses liées à l'exploitation.

Des garanties incontestables devront être apportées sur les émissions de CO₂, car il s'agit d'une urgence écologique planétaire. La possibilité de stockage de ce gaz en sous-terrain fait l'objet de recherches avancées et permettant de limiter les effets néfastes sur l'environnement.

Il serait enfin souhaitable que ce projet soit conduit de façon exemplaire, c'est-à-dire en imposant des règles du développement durable. La puissance publique aura, là aussi, son mot à dire. Car des centaines d'emplois pourraient être créés et on ne peut balayer d'un revers de main une telle opportunité en matière de développement économique et d'investissement de plus d'un milliard d'euros.

C'est le sens d'ailleurs de la position unanime du Conseil général de la Nièvre, et de la création de l'observatoire départemental.

J'espère avoir répondu plus utilement à votre interrogation initiale et vous adresse mes salutations distinguées.



François HOLLANDE